

## POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

### Opération maritime de l'UE contre la piraterie (EU NAVFOR Somalia - Opération ATALANTA)



Mise à jour: 26 octobre 2011  
EUNAVFOR/33

L'Union européenne est préoccupée par le fait que la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes continuent de peser sur la sécurité maritime internationale ainsi que sur les activités économiques et la sécurité des pays de la région.

C'est dans ce contexte qu'au titre d'une approche globale, l'UE a lancé en Somalie une opération maritime baptisée EU NAVFOR - ATALANTA, dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et au droit international.

Depuis son lancement en décembre 2008, l'EU NAVFOR Somalia - Opération ATALANTA continue de remplir sa mission avec succès, contribuant à améliorer la sécurité maritime au large des côtes de la Somalie et dans l'océan Indien. Le Conseil de l'UE a décidé de prolonger l'opération jusqu'en décembre 2012.



Skiff d'attaque pirate



Bateau-mère pirate (boutre traditionnel transportant des skiffs d'attaque)

## Objectifs et mandat

Sur mandat du Conseil de sécurité des Nations unies, l'EU NAVFOR - Opération ATALANTA assure:

- la dissuasion, la prévention et la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie;
- la protection des navires du Programme alimentaire mondial (PAM) qui acheminent l'aide alimentaire aux populations déplacées de Somalie ainsi que l'escorte des navires de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM);
- la protection au cas par cas des navires vulnérables croisant au large des côtes somaliennes;
- et, contribue également à la surveillance des activités de pêche au large des côtes de la Somalie.



## Pays contributeurs

Les pays participant à l'EU NAVFOR - Opération ATALANTA ne sont pas tous des États membres de l'UE. En 2009, la Norvège a été le premier pays tiers à contribuer à l'opération avec un navire de guerre. Ensuite, la Croatie et l'Ukraine ont fourni des officiers d'état-major à l'état-major de l'opération (EMO). En outre, l'offre de contribution du Monténégro a été acceptée et un accord de participation a été conclu à cet effet, permettant à ce pays de mettre à disposition des officiers de marine.

Types de contribution:

- contribution opérationnelle à l'EU NAVFOR
  - navires de guerre (navires de combat de surface et navires auxiliaires);
  - avions de reconnaissance et de patrouille maritime;
  - détachements de protection des navires ou VPD;
- détachement de personnel militaire à l'EMO de l'EU NAVFOR à Northwood (Royaume-Uni) ou d'unités à bord des navires.

Par ailleurs, la région compte désormais de très nombreuses forces navales internationales comprenant la Combined Maritime Force (CMF), des navires de l'OTAN, ainsi que des unités chinoises, indiennes, japonaises, russes, taiwanaises et d'autres pays, qui ont chacune un mandat et des objectifs différents.

L'EU NAVFOR ATALANTA est en liaison permanente avec ces forces afin de coordonner les opérations dans le temps et dans l'espace dans la zone de mission.

## Financement

L'opération EU NAVFOR ATALANTA a été financée respectivement à hauteur de 8,4 et de 8,05 millions d'euros en 2010 et en 2011.

Ce budget, qui est réparti entre les États membres de l'UE selon le mécanisme Athena sur la base de leur PIB, couvre le financement des coûts communs tels que ceux de l'EMO (à Northwood, Royaume-Uni) et de l'état-major de la force (EMF) (à bord du navire amiral), ainsi que des services médicaux et de transport.

Les frais liés à la mise à disposition de moyens et de personnel militaires sont assumés par les États contributeurs en fonction de leur participation à l'opération, chaque État prenant en charge le coût des moyens qu'il déploie.

## Taille de la force et zone d'opération

La taille de la force engagée varie en fonction des saisons de mousson, qui ont une incidence considérable sur le niveau d'activité des pirates.

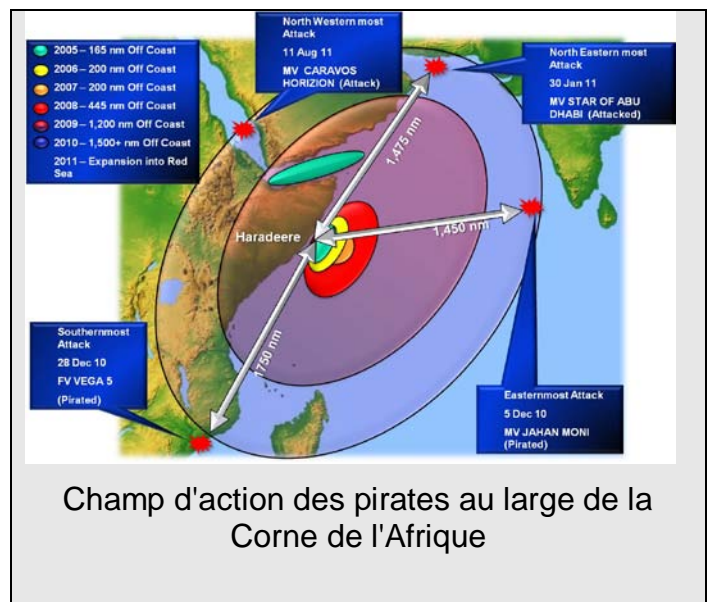
Le déploiement de forces comprend d'ordinaire 5 à 10 navires de combat de surface, 1 ou 2 navires auxiliaires et 2 à 4 avions de reconnaissance et de patrouille maritime.

Avec le personnel basé à terre, l'EU NAVFOR compte environ 1 400 militaires.

La zone d'opération de la force navale européenne couvre le sud de la mer Rouge, le golfe d'Aden et une grande partie de l'océan Indien, y compris les Seychelles. Il s'agit d'une superficie égale à 1,5 fois celle du continent européen.

Pour tenir compte du champ d'action des pirates et réagir à l'évolution des tactiques qu'ils utilisent, l'UE a étendu la zone d'opération de l'EU NAVFOR et a adapté ses propres tactiques.

*Les propriétaires et opérateurs dont les navires traversent la région et qui souhaitent renforcer la sécurité de ces navires et réduire le risque de les voir attaqués ou capturés sont vivement encouragés à signaler leurs déplacements sur le site web du Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique (MSCHOA). Ils peuvent en outre y télécharger les Best Management Practices for Protection against Somalia Based Piracy (Meilleures pratiques de protection contre la piraterie basée en Somalie) (BMP) ainsi que d'autres informations sur la lutte contre la piraterie et les mesures à prendre en cas d'attaque.*



## Bilan

Depuis son lancement, l'EU NAVFOR - Opération ATALANTA:

- a enregistré un taux de succès de 100 % en ce qui concerne l'escorte de navires du PAM acheminant de la nourriture aux populations somaliennes;
- a aussi assuré la protection de navires de l'AMISOM, qui sont indispensables pour la réussite de l'opération de l'UA en Somalie;
- a en outre assuré la protection d'autres navires vulnérables dans le couloir de transit recommandé sur le plan international et a apporté une assistance sous d'autres formes.



**Escorte assurée par un navire de guerre de l'EU NAVFOR**



**Assistance aux navires vulnérables**



**Le PAM à Mogadiscio**

Grâce à son étroite coopération avec des gouvernements de la région tels que ceux du Kenya et de la République des Seychelles, l'EU NAVFOR a pu transférer aux autorités compétentes des personnes capturées pour actes de piraterie afin qu'elles soient poursuivies et jugées.

## Une approche globale

L'objectif de l'UE en Somalie est de contribuer à ce que le pays devienne pacifique, stable et démocratique, de susciter un développement durable et d'éliminer les causes profondes de la piraterie. L'UE met en œuvre sans relâche une approche globale qui inclut les éléments suivants:

- la mission de formation de l'UE (EUTM Somalie) en Ouganda;
- un soutien à la mission militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM);
- **une aide supplémentaire à la Somalie (comprenant notamment):**
  - une aide au développement de la Commission européenne (FED);
  - le versement de 409 472 071 millions d'euros en aide au développement depuis 2003;
  - l'attribution de 215,8 millions d'euros pour la période 2008-2013 (FED, programme spécial d'aide à la Somalie - enveloppe initiale);
  - l'attribution de 175 millions d'euros pour la période 2012-2013 (FED, réexamen ad hoc);

- l'aide au développement en cours dans des secteurs fondamentaux:
  - 52 millions d'euros pour la gouvernance et la sécurité;
  - 36 millions d'euros pour l'éducation;
  - 48 millions d'euros pour la croissance économique;
- l'aide humanitaire de la Commission européenne pour la Somalie (ECHO):
  - 43,8 millions d'euros en 2008, 45 millions d'euros en 2009 et 35 millions d'euros en 2010 (peut-être 30 millions d'euros en 2011);
  - 198 millions d'euros depuis 2005 en faveur de la Somalie.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et le Document de stratégie commun sur la Somalie pour la période 2008-2013.

## Base légale

La Force maritime européenne en Somalie - Opération ATALANTA (EU NAVFOR - ATALANTA) est fondée sur des décisions adoptées par le Conseil de l'UE conformément à des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et au droit international.

Dans la zone d'opération, l'EU NAVFOR - Opération ATALANTA peut appréhender, placer en détention et transférer des personnes soupçonnées d'avoir commis ou de vouloir commettre, commettant ou ayant commis des actes de piraterie ou des vols à main armée.

L'EU NAVFOR peut saisir les navires des pirates ou des voleurs à main armée, ceux capturés à la suite d'un acte de piraterie ou d'un vol à main armée et ceux se trouvant aux mains des pirates ou voleurs à main armée, ainsi que tous les biens qui sont à bord de ces navires.

Les suspects peuvent être poursuivis par un État membre de l'UE, un État de la région ou tout autre État tiers souhaitant exercer sa compétence judiciaire sur les personnes soupçonnées d'actes de piraterie ou de vols, à main armée et sur les biens saisis. Ils ne peuvent être transférés vers un État tiers que si les conditions applicables du droit international, notamment en matière des droits de l'homme, y sont respectées., En particulier, personne ne peut être soumis à la peine capitale, à la torture ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

À la suite d'un échange de lettres entre l'UE et la République des Seychelles qui s'est conclu le 30 octobre 2009, le transfert de personnes soupçonnées d'actes de piraterie ou de vol, à main armée appréhendées par l'EU NAVFOR dans la zone d'opération est autorisé pour autant qu'il soit satisfait aux exigences fixées dans le cadre de cet échange. À l'heure actuelle, c'est le seul arrangement permanent de ce genre que l'UE ait conclu.

Ce type d'arrangement constitue un facteur important dans la lutte contre les actes de piraterie. Des arrangements semblables avec d'autres pays de la région sont en cours d'élaboration.

La liste complète des **résolutions et décisions** adoptées en la matière figure sur le site web du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

### État-major de l'opération (EMO):

L'EMO de l'EU NAVFOR est installé à l'État-major de Northwood, au nord-est de Londres (Royaume-Uni).

L'État-major de Northwood est devenu le principal centre de commandement militaire du Royaume-Uni, comprenant le Quartier général de commandement de composante maritime alliée de l'OTAN et un EMO pour les opérations militaires de gestion de crises placées sous la direction de l'Union européenne. Depuis 2008, l'EU NAVFOR est dirigée depuis l'EMO de Northwood.



*La **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** de l'Union européenne permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale et de mener des opérations dans ce domaine. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la charte des Nations unies.*

***D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses suivantes:***

***[www.eunavfor.eu](http://www.eunavfor.eu)***

***[www.consilium.europa.eu/eunavfor-somalia](http://www.consilium.europa.eu/eunavfor-somalia)***

***[www.consilium.europa.eu/csdp](http://www.consilium.europa.eu/csdp)***

***[eeas.europa.eu](http://eeas.europa.eu)***